

*Appel à projets
Maritime*

Procédure à respecter pour le dépôt du dossier de candidature finale

publié le 8.10 2013

IMPORTANT : le non-respect des éléments de procédure énoncés ci-après entraînera la non éligibilité de votre candidature.

Vous disposez jusqu'au **10 janvier 2014 à midi- 12.00(GMT + 1)** pour déposer votre candidature.

I. Composition du dossier

Quoi ?

Le dossier de candidature (version papier) doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature signé et tamponné **en original** (les signatures scannées, photocopiées ou électroniques seront refusées)
- Les lettres d'engagement de la part de tous les partenaires signées et tamponnées (copies acceptées, excepté du chef de file qui doit soumettre sa lettre **en original**.)
- Le questionnaire sur les aides d'Etat ou la déclaration « de minimis » de chaque structure partenaire signé et tamponné (copies acceptées)
- Les CV du personnel mettant en œuvre le projet (chef de file et chaque partenaire- cf. le cahier de charges)

IMPORTANT :

Pour les lettres d'engagement et les annexes (déclarations aides d'Etat ou de minimis) :

Pour le Chef de file, seuls les originaux seront acceptés.

Pour les partenaires, des copies seront acceptées sous condition que les originaux soient fournis une fois le projet sélectionné (à la demande du STC)

L'original signé et tamponné de la convention interpartenariale devra être remis en version papier et électronique une fois que la proposition aura été sélectionnée et avant la signature du contrat de subvention

La liste des documents nécessaires pour présenter le dossier de candidature est disponible sur le site Internet du Programme MED : <http://www.programmemed.eu/>.

II. Modalités de dépôt

Où et Quand ?

Les dossiers de candidature doivent être adressés au Secrétariat Technique Conjoint (STC) impérativement **avant le 10 janvier 2014 à Midi -12h(GMT + 1)**.

Comment ?

Le dépôt du dossier de candidature doit **impérativement être envoyé sous les trois formes suivantes avant la date de fin d'appel**:

1/ PRESAGE CTE,

2/ par voie postale, et

3/ par e-mail

Les versions papier et e-mail du formulaire de candidature doivent être **identiques** au formulaire validé sur PRESAGE CTE (comportant la mention « version déposée ») : seule la page 1 du formulaire de candidature version papier (point 2 du sommaire, signatures) peut avoir la mention « **draft** » afin de faciliter la signature par le représentant légal de la structure Chef de file.

En détail :

1/ Soumission et validation de la candidature sur le système de monitoring PRESAGE CTE

La candidature doit être soumise et validée dans le système de monitoring informatique du Programme MED, PRESAGE CTE (disponible à l'adresse suivante : <https://med.presage-cte.org>) avant le **10 janvier à 12h (GMT + 1)**. Une fois la candidature remplie entièrement, **l'enregistrement ne sera effectif qu'après avoir tapé le touche VALIDATION** (un e-mail de confirmation est automatiquement envoyé par le système dès que la validation a été effectuée correctement). En cas de problème pour remplir ou valider la candidature dans PRESAGE CTE, il est impératif de contacter le STC avant la clôture de l'appel.

Aucune candidature non validée sur PRESAGE CTE ne sera acceptée. Les contrôles de cohérence peuvent se faire tout au long de la rédaction de la candidature : il est fortement déconseillé d'attendre la fin de la rédaction à moins de disposer de tout le temps nécessaire pour des corrections éventuelles. Attention de ne laisser aucun résultat de contrôle de cohérence en rouge sur Présage : ils doivent être en vert même s'ils ne sont pas bloquants.

2/ Envoi, par voie postale, de la version papier du dossier de candidature

Une version de la candidature papier (version .PDF validée dans PRESAGE CTE) signée et tamponnée en **original** (pas de scan, signature tampon ou électronique) par le représentant du Chef de file ainsi que toutes les lettres d'engagement (du Chef de file et de chaque partenaire) avec les questionnaires « aides d'État ou déclaration *de minimis* » dûment remplis de tous les partenaires peuvent être envoyées jusqu'au **10 janvier 2014 à 12h(GMT +1)**, cachet de la poste faisant foi. L'envoi doit être effectué par voie postale, courrier recommandé ou envoi express (DHL, UPS, etc.), à l'adresse postale du STC uniquement :

Secrétariat Technique Conjoint MED (STC MED)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
27, Place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE Cedex 20
France

Attention, seule la date sur l'enveloppe officielle d'envoi pourra être prise en compte (cachet de la poste faisant foi ou tampon à date de la société privée) : aucun autre reçu ne sera valable (reçu de dépôt du pli auprès d'un coursier par exemple).

Tous ces éléments (candidature, lettres d'engagement et questionnaires aides d'État/déclaration de minimis + les CV du personnel) doivent être transmis au STC dans une seule et même enveloppe. L'enveloppe devra porter la mention « Appel à projets Maritime », le nom du projet et son acronyme, le nom du Chef de file et le numéro de l'Axe prioritaire.

Concernant la version papier du dossier de candidature:

- La version .PDF de la candidature validée comporte la mention « version déposée » (sauf à la page 2, qui peut contenir la mention « draft ») sur toutes les pages. Si ce n'est pas le cas, **attention**, vous n'avez pas validé votre candidature sur PRESAGE CTE.
- La version papier doit être datée et signée **en original manuscrite (pas de tampon contenant la signature)** par le Chef de file dans l'encart prévu à cet effet (point 2. Signatures officielles du formulaire de candidature), et comporter le tampon de la structure/organisation/institution du Chef de file (sur cette page il est possible de garder la mention « draft »).
- La version papier de la candidature signée doit être dans la langue principale choisie pour le projet (français ou anglais). La transmission de cette version signée dans la langue choisie est suffisante, il n'est pas nécessaire de transmettre la version dans la deuxième langue au STC.

Concernant les lettres d'engagement :

- L'envoi postal de la version papier de la candidature devra comporter l'ensemble des lettres d'engagement de chaque structure partenaire ; complètement remplies, signées et tamponnées. L'absence des originaux du Chef de File dans le premier envoi en papier ne pourra pas être compensée plus tard. Pour les autres partenaires, des copies pourront être présentés.
- Vous devez obligatoirement utiliser les documents-types fournis par le Programme (contenus dans l'application pack, affichés sur le site Web du programme : <http://www.programmemed.eu/>). **Aucun autre modèle ni aucune modification au modèle type ne sera accepté sauf si vous avez l'accord écrit de la part du STC MED.**
- Le montant indiqué dans la lettre d'engagement contient le **montant exact du cofinancement national** correspondant au total du FEDER/IAP sollicité par chaque partenaire dans le Formulaire de candidature. (Voir section V.1 Financement par partenaire – Total contreparties de chaque partenaire.)

3/ Envoi, par e-mail, de la version électronique (format .PDF) du dossier de candidature validée sur PRESAGE CTE

Une copie du dossier de candidature (version .PDF de la candidature soumise et validée dans PRESAGE CTE) ainsi qu'un scan des lettres d'engagement et le questionnaire sur les aides d'Etat ou la déclaration « de minimis » de chaque structure partenaire doivent être envoyés avant le **10 janvier 2014 à 12h (GMT +1)** au STC à l'adresse suivante:

stc-med@regionpaca.fr

Pour des raisons techniques liées à la messagerie électronique, les scans pourront être transmis dans un ou plusieurs e-mails **séparés et numérotés** (la messagerie du STC MED supporte maximum 6 Méga par envoi).

ATTENTION : Les documents envoyés par e-mail doivent être identiques à ceux envoyés par voie postale.

Considérations générales sur la candidature

De façon générale, nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous référer également aux documents officiels du Programme (Programme opérationnel, Document de mise en œuvre et cahier des charges) lors du montage de votre projet. Toutefois, nous insistons sur les points suivants :

- Pour la candidature, toutes les rubriques accessibles dans PRESAGE CTE doivent être renseignées obligatoirement ; la rubrique « résumé court » doit être remplie en français et en anglais ;
- La partie financière (budget) de la candidature doit être cohérente avec le plan de financement. PRESAGE CTE réalise des contrôles de cohérence et empêche toute validation de la candidature si des incohérences apparaissent ;
- Veuillez respecter la limite des catégories budgétaires imposée par le cahier des charges ;
- **Il faut respecter le taux maximum de cofinancement FEDER prévu par le Programme** (75% ou 85% maximum selon le pays de l'UE du partenaire, 85% pour le fonds IAP) **et le seuil budgétaire prévu pour le pays le plus important** (50% budget total éligible : FEDER + IAP + cofinancement national). Si le projet inclut des partenaires IAP, le calcul des pourcentages se base également sur le BUDGET TOTAL incluant FEDER+ IAP+ cofinancement national ;
- L'adresse postale du STC doit être scrupuleusement respectée pour l'envoi de la version papier du dossier de candidature. Si le STC ne la reçoit pas, il vous appartiendra d'apporter la preuve que vous avez effectué l'envoi correctement et dans les délais impartis ;
- Pour la signature du formulaire de candidature, ainsi que pour tous les documents demandés avec une signature en original, **les signatures scannées, photocopiées ou électroniques ainsi que les tampons seront refusés** ;
- Toutes les activités des projets doivent terminer au plus tard le 30 juin 2015. La durée du projet ne pourra pas être proposée au-delà de cette date. ;
- Les **frais partagés** entre partenaires **ne sont pas acceptés** (décision du Comité de Suivi des 22 et 23/02/2011) ;
- Une fois la validation de votre candidature électronique effectuée, vous ne pourrez plus la modifier.

Enfin, nous vous invitons à renseigner votre candidature sur PRESAGE CTE le plus tôt possible. Vous pouvez renseigner les différentes rubriques au fur et à mesure et les modifier par la suite (jusqu'à la validation finale). Vous pouvez aussi lancer les contrôles de cohérence tout au long de la rédaction et avant la validation finale pour corriger des éventuelles incohérences. N'hésitez pas à contacter le STC pour tout renseignement complémentaire.

III. Critères d'éligibilité et évaluation

Cf. grille d'éligibilité et évaluation faisant partie de l'« Application pack ».

Avant le traitement et l'évaluation du dossier, des questions concernant son éligibilité seront étudiées par le STC afin de vérifier le respect des critères d'éligibilité établis dans le cadre de cet appel. Le non-respect d'un seul critère d'éligibilité rendra le dossier inéligible dans son intégralité. Veuillez consulter la grille d'éligibilité faisant partie de l'« Application pack ». En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le STC.

De plus amples informations sont disponibles dans le Document de Mise en œuvre (DOMO) publié sur le site Internet du Programme MED : <http://www.programmemed.eu/>

(Veuillez prendre en compte, svp, que le DOMO est un document d'aide générale et que des critères spécifiques pour l'appel ciblé n'y sont pas mentionnés).

Nous vous rappelons néanmoins de faire attention au lieu du siège du Chef de file, obligatoirement dans une des régions de l'Union Européenne éligible au programme MED.



En cas de différend entre le DOMO et le cahier des charges, ce dernier s'imposera.

IV. Règles de flexibilité

Une fois les projets sélectionnés, le STC pourra demander au Chef de file de compléter son dossier de la façon suivante :

- a. Un ou plusieurs documents concernant les aides d'Etat ne sont pas entièrement complétés ou pas signés et/ou tamponnés ;
- b. Le résumé sur le formulaire de candidature qui est à renseigner dans les deux langues n'est pas fourni dans l'une des langues
- c. Un ou plusieurs documents ne contiennent pas la date de signature ;
- d. Le projet termine plus tard que le 30 juin 2015 ;

Les lettres d'engagement originales de tous des partenaires des projets sélectionnés seront également demandées à ce moment-là.

V. Procédure de réclamation

Toute réclamation faisant suite à la communication des résultats de l'instruction et de la décision par le Comité de Sélection MED devra se faire par écrit (e-mail, fax ou courrier) à l'attention de l'AUG MED. Ladite réclamation devra impérativement parvenir depuis l'organisme du Chef de file indiqué dans le formulaire de candidature dans un délai de 2 mois à partir de la date d'envoi des résultats officiels de la sélection par courrier de l'AUG.

VI. Informations complémentaires

Information spécifique concernant les partenaires IAP:

Les partenaires des pays candidats et candidats potentiels participant au Programme MED (Monténégro, Bosnie-Herzégovine et Albanie) peuvent participer à cet appel à candidatures, dans le cadre de la gestion intégrée des fonds FEDER et IAP, approuvée par la Commission européenne le 16 mars 2011 (Décision C(2011)1706).

Le montant global des fonds IAP alloués au Programme MED entre 2010-2013 est de 5,4M€. Ce montant est utilisable sans allocation spécifique par pays, afin de financer la participation des partenaires IAP aux projets MED jusqu'à la fin de la période de programmation.

Contacts

Il vous est aussi possible d'obtenir des informations complémentaires auprès du STC et des points de contact nationaux aux adresses suivantes :

Secrétariat Technique Conjoint
Programme MED
Conseil Régional PACA, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille Cedex 20 (France)
Tel +334 91 57 52 96/51 33

Liste des points de contact nationaux

ESPAGNE :

Mme Marian Uriarte

Ministerio de Economia y Hacienda
DG Fondos comunitarios
Paseo de la Castellana, 162 E-28046 Madrid
Tél.: +34 (91) 58.35.091
muriarte@sepg.minhac.es

FRANCE :

Mme Audrey Elter

Chargée de mission (remplaçante)
Point de contact national/Autorité nationale MED
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Hôtel de Région
27, Place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tel : +33 4 88 73 68 53
Fax : +33 4 91 57 55 05
aelter@regionpaca.fr

GRECE :

Mme Mercia Panagiotakou

Unit B2 – “Monitoring and management”, Managing Authority of C.I.P. Interreg,
Ministry of Economy and Finance
Leoforos Georgikis Sholis 65
Gr-570 01 Pilea, Thessaloniki, Greece
Tél.: +30 2310 469660
Fax: +30 2310 469602
mpanagiotakou@mou.gr

M. Evangelos Vidalis

Head of Unit B2 – “Monitoring and management”, Managing Authority of C.I.P. Interreg,
Ministry of Economy and Finance
Leoforos Georgikis Sholis 65
Gr-570 01 Pilea, Thessaloniki, Greece

Tél.: +30 2310 469658,
Fax: +30 2310 469602,
evagvida@mou.gr

ITALIE :

Mme Maria Dina Tozzi

M. Ivano Magazzu

Mme Lucia Polverini

Regione Toscana

Settore Attività Internazionali

Piazza Unità d'Italia 1

50123 Firenze

Tél.: +39 055 438 4582

Fax : +39 055 4384110

med.ncp@regione.toscana.it

MALTE :

Mme Celia Mintoff

Senior Manager

Territorial Cooperation Unit

Planning and Priorities Coordination Division

Office of the Prime Minister

Valletta VLT 1210

Malta

Tél.: +356 2200 1864

celia.mintoff@gov.mt

Mr Henri Caruana

Projects Manager

Territorial Cooperation Unit

Planning and Priorities Coordination Division

Office of the Prime Minister

Valletta VLT 1210

Malta

Tél.: +356 2200 1864

clint.tanti@gov.mt

PORTUGAL :

Mme Arlete Cruz

IFDR - Núcleo de Cooperação Territorial e Iniciativas Comunitárias

Rua da Alfândega nº 170 - 3º - 1100-016 Lisboa

Tel: +351 218 807 078

Fax: +351 218 807 079

arlete.cruz@ifdr.pt

ROYAUME-UNI :

M. Henry J. Casciaro

Interreg Co-ordinator
EU Programmes Secretariat
Government of Gibraltar
Suite 631, Europort
Gibraltar.
Tél.: +350 73255
Fax: +350 71406
dtiadvce@gibtelecom.net

CHYPRE :

Mme Litsa Kastanou

Senior Planning Officer
29 Byron Avenue
1409 Nicosia
Cyprus
Tel: +35722602890
Fax: +35722666810
lkastanou@planning.gov.cy

Mme Constantia Constantinou

Planning Officer
29 Byron Avenue
1409 Nicosia
Cyprus
Tel.: +35722602949
Fax: +35722666810
cconstantinou@planning.gov.cy

Mme Anthi Philippidou

Planning Officer A'
29 Byron Avenue
1409 Nicosia
Cyprus
Tél.: +35722602892
Fax.: +35722666810
aphilippidou@planning.gov.cy

SLOVENIE :

Mme Nina Caf

Ministry of the Environment and Spatial Planning
Directorate for European Affairs and Investments, International Relations Division
Dunajska 47, 1000 Ljubljana, Slovenia
Tel : +386 1 478 7023
Fax: +386 1 478 7247
margarita.jancic@gov.si

CROATIE :

M. Kristijan Lezaic

Expert Advisor

Department for Cross-Border Cooperation

Sector for Regional Development and Cross-Border Cooperation

Directorate for Integrated Regional Development

Ministry for Regional Development, Forestry and Water Management

Trg kralja Petra Krešimira IV. br. 1

Zagreb HR-10 000, Croatia

tel: +385 1 63 91 915

fax: +385 1 63 91 993

e-mail: neven.crvenkovic@mrrsvg.hr

MONTENEGRO :

Mme Marija Maras

Advisor

Secretariat for European Integration

Stanka Dragojevića 2

81000 Podgorica, Montenegro

Tél.: +382 20 246 264

Fax: +382 20 244 824

marija.maras@gov.me

BOSNIE-HERZÉGOVINE :

Mme Mersiha Zuban

Senior Specialist

Directorate for European Integration of Bosnia and Herzegovina

Sector for Coordination of EU Assistance Programmes

Trg BiH 1, 71 000 Sarajevo

Tél.: +38 7 33 703 190

Fax: +38 7 33 703 198

mzuban@dei.gov.ba

ALBANIE :

Mme Kebjana Haka

Specialist of the Cross Border Cooperation Unit

Ministry of Integration of the Republic of Albania

Rr: "PAPA GJON PALI II" No.3

Tirana, Albania

Tel: +355 4 2 228623

Fax: +355 4 2264836

kebjana.haka@mie.gov.al

Mme Sonja Mati

Sp on CBC Unit

Ministry of European Integration

sonja.mati@mie.gov.al